

comme je le disais tantôt, de subventionner les consommateurs de l'Est du Canada. Évidemment cela signifie de fortes sommes. Je ne suis pas en mesure de dire combien, mais si on a besoin d'un million de barils de pétrole par jour dans l'Est du Canada et si l'écart de prix est aussi sensible qu'il semble l'être, c'est-à-dire environ \$3 le baril, alors même une subvention de ce montant-là signifierait un montant global de 365 millions par an. Si tel est l'effet que cela va produire sur l'Est du Canada et le budget fédéral, je ne puis m'empêcher de me demander comment il se fait que l'administration n'a pu prévoir cette situation et pourquoi, juste ciel, elle n'a pas construit le pipe-line de Montréal il y a un an, lorsqu'elle avait été avertie par tous les gens au courant, y compris le premier ministre de l'Alberta qu'on a fort calomnié, que cette situation se produirait vraisemblablement.

Bien qu'il soit facile de montrer du doigt les députés de ce côté-ci de la Chambre et de dire que ce furent les conservateurs qui tracèrent la ligne Borden, il faut admettre en toute justice que les conditions socio-économiques ont terriblement changé depuis 11 ou 12 ans. Lorsque le premier ministre a déclaré le 4 septembre, et il y est revenu au moins deux fois par la suite, que le pipe-line va être construit, c'était certainement une des pires lapalissades jamais lancées par un premier ministre. Naturellement, il faut le construire. Je me demande seulement pourquoi on ne l'a pas construit depuis longtemps, car la situation a changé et l'industrie a évolué. Je constate que le député de Verdun (M. Mackasey) est avec nous ce soir à la Chambre. Lui aussi sait bien que ce sont les difficultés d'acheminement et de distribution qui aggravent la crise de l'énergie. Aussi compréhensible que cela soit, cette faute me paraît moins grave que celle du gouvernement qui, omettant de prendre les mesures préventives ordinaires, n'a pas construit le pipe-line. Tout cela est d'une telle évidence qu'il est incroyable que le gouvernement n'ait rien fait.

Mais pour en revenir à l'acheminement, monsieur l'Orateur, l'ordre des priorités de notre pays est malheureusement tel que si nous acheminions une quantité considérable de produits pétroliers, cela obérerait de façon excessive les installations dont nous avons un si pressant besoin pour acheminer toutes sortes de marchandises, notamment, le blé, les pommes, etc. On peut difficilement concevoir comment, à l'heure actuelle, on pourrait charger davantage notre réseau de transport.

Il est évident qu'on ne saurait blâmer le premier ministre qui impose cette politique d'avoir fait ceci ou cela, mais de se montrer inconséquent dans ce qu'il fait. Au moins les politiques du NPD en la matière sont définies. Ils voudraient que l'on mette le plus possible l'industrie pétrolière sous contrôle gouvernemental. Telle est leur politique, et que l'on soit d'accord ou non là-dessus, au moins ont-ils été bien conséquents à cet égard. Mais le premier ministre et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne l'ont pas été. Ils ont dit une chose à un moment, et une autre chose plus tard. Que l'on soit d'accord ou non avec eux, il est très difficile de les respecter et d'admirer en eux le courage de leurs convictions, quand on songe aux politiques contradictoires et plutôt incohérentes qu'ils ont préconisées.

Lorsque le premier ministre parle des conditions prévalant dans l'est du Canada, il n'est pas conséquent; il ne l'a d'ailleurs jamais été. Je me rappelle bien, alors que j'étais le plus nouveau député quand je suis venu à Ottawa en 1971, la toute première question que j'ai posée à la Chambre était à l'adresse du premier ministre. Il revenait tout

### Approvisionnements d'énergie—Loi

juste de la Conférence de Victoria, et je lui ai demandé si la question des droits miniers sur le plateau continental avait figuré à l'ordre du jour, ou si l'on en avait discuté. Le très honorable représentant a signalé, et je me souviens de sa réponse, que cette question ne figurait pas à l'ordre du jour mais que quelque chose avait été fait à ce sujet. Depuis lors, je lui ai demandé, ainsi que d'autres députés de l'Est, ce qu'il comptait faire pour résoudre l'impasse entre les provinces de l'Est et le gouvernement fédéral, qui entravait activement et qui continue d'entraver l'exploration que les sociétés pétrolières doivent entreprendre pour bâtir nos stocks.

A mon avis, le premier ministre a tenté de rejeter la responsabilité sur les provinces, mais le premier ministre de la Nouvelle-Écosse lui a vivement renvoyé la balle. La déclaration la plus récente indique que cette impasse sera résolue sous peu. Je suis très sceptique, et les députés devront faire preuve d'un peu d'indulgence à mon égard parce que je ne vois aucun motif fondé sur les politiques antérieures du gouvernement, qui laisse supposer que le gouvernement fédéral, ou même la province de la Nouvelle-Écosse, prendra les dispositions voulues en ce moment pour mettre fin à cette situation ridicule à un moment de crise nationale en matière d'énergie, que le gouvernement, dis-je entrave la recherche de la substance même dont nous avons désespérément besoin dans cette région du pays.

Le débat porte sur le bill C-236 et bien que je comprenne que le moment n'est pas choisi pour l'étudier article par article, je voudrais, de façon générale, traiter de certaines dispositions. D'abord, je tiens à dire que je ne vois aucune raison pour qu'un député rejette le bill, à condition que le gouvernement consente à en modifier certains pouvoirs par trop absolus et presque dictatoriaux et coercitifs. Je n'ai guère eu le temps de lire le bill, mais en l'examinant de façon sommaire je vois plusieurs points de ressemblance avec une autre loi présentée par ce gouvernement, le bill C-181, appelé couramment la loi sur les mesures de guerre. Comme avec le recul du temps, on considère généralement la loi sur les mesures de guerre comme l'un des plus regrettables aspects des libertés civiles dans ce pays—je crois qu'il ne serait pas injuste de prêter au gouvernement le sentiment que dans des circonstances similaires il n'imposerait pas une mesure semblable—à mon avis, il fait la même erreur de recourir à des mesures trop draconiennes lorsqu'il exhorte les députés à adopter ce bill C-236. Il me paraît évident qu'à cause de sa négligence il soit souhaitable de donner au gouvernement le pouvoir de répartir et de rationner, mais je ne vois pas la nécessité des pouvoirs énormes et radicaux qu'il demande par cette loi.

● (2020)

Nous sortons d'un grand débat sur le bill C-132, la loi sur l'examen de l'investissement étranger; cette mesure législative nous a fourni un excellent exemple de l'intransigeance dont peut faire preuve le gouvernement lorsqu'il s'agit de donner aux provinces canadiennes le droit de consultation en ce qui intéresse leur destinée même et en des domaines qui, aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, seraient de leur compétence exclusive, en des temps moins troublés, si on prenait la peine de confier la question à des juristes.

Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, la mesure législative à l'étude prime sur des lois importantes ou les annule. Elle remplace la loi sur l'Office national de l'énergie, elle semble annuler une partie de la loi relative aux enquêtes